



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

FD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 40

OBJET : Entreprise Helios

Travaux passage piétons

Boulevard François Mitterrand

Mercredi 6 ou jeudi 7 mars 2024

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Monsieur Yoann CONGRATEL représentant l'entreprise HELIOS.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de travaux de mise en œuvre de pépite sur un passage-piéton, le demandeur est autorisé à intervenir sur le domaine public de la Ville de Ploemeur, situé boulevard François Mitterrand, le mercredi 6 ou jeudi 7 mars 2024. Cette date pourra être modifiée en fonction des conditions météorologiques.

Article 2 : Afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, la circulation des véhicules sera règlementée de la façon suivante :

- Le boulevard François Mitterrand sera barré entre la rue de Kervam et la rue des Plages, le mercredi 6 ou jeudi 7 mars 2024 à partir de 21h00 jusqu'à 6h00 le lendemain matin ;
- Une déviation sera mise en place, dans les deux sens de circulation, par :
 - La rue de Kervam, la rue du Presbytère et la rue de Saint-Bieuzy pour les véhicules légers ;
 - Le boulevard du Général de Gaulle, le boulevard du Maréchal Leclerc, l'avenue Pasteur, l'avenue Aristide Briand, l'avenue Schumann et la rue des Pins pour les poids-lourds.

Article 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 5 MARS 2024

Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex